

Envoyé en préfecture le 02/07/2021

Reçu en préfecture le 02/07/2021

Affiché le - 3 JUIL. 2021

ID : 056-215601626-20210630-DB20210602C2-BF



VILLE DE FLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE FLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 30 juin 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET CUISINE CENTRALE

Etaient présents :

Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Marianne POULAIN, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Pascal GUERIF, Brigitte LE LIBOUX, Georges CORNEC, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Marie-Christine LE NORMAND, Bernard CLERGEON, Martine LIEDOT, Ludovic JEGO, Christine BARETTE, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Vagtang CROGUENNEC, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Hélène BOLEIS à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Ludovic JEGO.

Absents :

Anne-Valérie RODRIGUES

Ronan Loas, Maire, ayant quitté la salle afin de ne pas prendre part au vote

Secrétaire de séance : Christine BARETTE

Présents : 29
Pouvoirs : 02
Absent : 02

DIRECTION RESSOURCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET CUISINE CENTRALE

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-12 du code général qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 septembre 2020 approuvant la décision modificative relative à cet exercice ;

Vu le compte de gestion du budget de la cuisine centrale pour l'exercice 2020 dressé par le comptable ;

Vu l'avis de la commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 17 juin 2021 ;

Le Maire étant sorti de la salle du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif du budget de la cuisine centrale ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux débits et crédits portés aux différents comptes ;
- **ARRETE** les résultats suivants du compte administratif 2020 et les restes à réaliser et à recouvrer de la section d'investissement conformément au tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 02/07/2021

Reçu en préfecture le 02/07/2021

Affiché le - 3 JUL. 2021

ID : 056-215601626-20210630-DB20210602C2-BF

Libellés	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Résultats
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	1 780 703,53 €	1 499 940,89 €		
Recettes	1 780 703,53 €	1 399 585,07 €		
Résultat de clôture		-100 355,82 €		
Résultat reporté		254 703,53 €		
Résultat net de fonctionnement				154 347,71 €
INVESTISSEMENT				
Dépenses	62 076,25 €	25 812,85 €		
Recettes	62 076,25 €	35 922,98 €		
Résultat de clôture		10 110,13 €		
Résultat reporté		22 076,25 €		
Résultat net d'investissement				32 186,38 €
Résultat global de clôture		186 534,09 €		
Résultat net global				186 534,09 €

Délibération adoptée à la MAJORITE – 1 CONTRE (Loïc TONNERRE) – 4 ABSTENTIONS (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES)

Le registre dûment signé.

Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire